



Conseil économique et social

Distr. générale
19 décembre 2012
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Quarante-quatrième session

26 février-1^{er} mars 2013

Point 4 c) de l'ordre du jour provisoire*

Questions soumises pour information : statistiques du travail

Rapport de l'Organisation internationale du Travail sur l'évolution des statistiques du travail et les préparatifs de la dix-neuvième Conférence internationale des statisticiens du travail

Note du Secrétaire général

Conformément à la demande faite par la Commission de statistique à sa quarante-troisième session (voir E/2012/24, chap. I.A.), le Secrétaire général a l'honneur de lui présenter pour information le rapport établi à son intention par l'Organisation internationale du Travail (OIT). L'accent y est mis sur l'intérêt accru dont les statistiques du travail font l'objet dans le monde entier et l'augmentation de la demande en statistiques de ce type, notamment en ce qui concerne le travail décent, ainsi que sur les mesures prises par l'OIT pour y donner suite alors qu'un nouveau Directeur général et une nouvelle équipe de direction sont entrés en fonctions en octobre 2012. On y trouve également des détails sur tous les préparatifs de la prochaine Conférence internationale des statisticiens du travail, qui se déroulera au mois d'octobre 2013 sous les auspices de l'OIT. Après un passage en revue des grandes consultations régionales et réunions de groupes d'experts consacrées au projet de résolution concernant les statistiques de la population active, de l'emploi, du chômage et du sous-emploi, le rapport offre un bref exposé des révisions qu'il est proposé d'y apporter. On y trouve énumérées les principales activités menées au cours des deux dernières années en ce qui concerne les statistiques du travail, notamment celles qui portent sur le travail décent, qu'il s'agisse des classifications d'après la profession ou d'après la situation dans la profession, de l'emploi informel, du volontariat, de l'emploi des enfants, des statistiques sur le dialogue social, des salaires et heures de travail, des emplois verts, ou encore de la modification des méthodes de compilation et de diffusion des données concernant le travail, des activités de formation et de renforcement des capacités et des initiatives d'assistance technique aux pays ou régions qui en ont besoin. La Commission est invitée à prendre note du rapport.

* E/CN.3/2013/1.



Rapport de l'Organisation internationale du Travail sur l'évolution des statistiques du travail et les préparatifs de la dix-neuvième Conférence internationale des statisticiens du travail

I. Importance donnée aux statistiques du travail par la nouvelle équipe à la tête de l'Organisation internationale du Travail

1. Comme indiqué à la Commission de statistique en 2010 (voir E/CN.3/2010/18), l'Organisation internationale du Travail (OIT) a créé en mai 2009 un nouveau Département de statistique placé sous l'autorité du Directeur général, signe fort de la volonté des membres de l'OIT d'améliorer le système mondial de statistiques du travail. Dans la limite des ressources disponibles, l'OIT a entrepris de réorganiser ses quatre grands domaines d'activités statistiques : apport d'une assistance technique aux pays qui en ont besoin, définition de normes statistiques internationales, compilation de données et formation et renforcement des capacités dans le domaine des statistiques du travail.

2. Un nouveau Directeur général a pris la tête de l'OIT en octobre 2012, avec une nouvelle équipe dirigeante. Dès le début, la volonté de renforcer la banque de connaissances de l'OIT et d'améliorer les statistiques du travail mondiales a clairement été affichée, tant au sein du Conseil d'administration du BIT qu'à l'extérieur. Lorsqu'il a présenté sa candidature et lors de ses premières déclarations, le nouveau Directeur général a insisté sur la nécessité de renforcer les capacités des États membres, en particulier les moins avancés, à établir comme il se doit des statistiques du travail, notamment pour ce qui est du travail décent. Dans sa première lettre d'orientation programmatique, dans laquelle il a abordé la question de ses premières propositions de programme et de budget pour l'exercice 2014-2015, le Directeur général a indiqué que « les statistiques, la recherche et les capacités analytiques » faisaient partie de ses cinq premières priorités, ménageant un rôle central aux statistiques pour aider l'OIT à s'acquitter au mieux de ses responsabilités à l'égard de ses membres en leur donnant des conseils et une assistance technique davantage informés. Pour ce faire, le Bureau a lancé un vaste processus de réforme, tant au siège que dans ses bureaux extérieurs, qui devrait s'achever d'ici à la fin de 2013. La réorganisation des activités statistiques proprement dites devrait être menée à bien avant la fin du mois de mars 2013, au terme d'un examen approfondi des différents domaines pour éviter tout redoublement inutile des tâches et consolider la base de données de l'OIT.

3. Depuis la récession économique dans laquelle le monde a commencé de s'enfoncer en 2007, c'est devenu une priorité que de disposer de davantage de statistiques du travail fiables au niveau mondial. Les graves problèmes rencontrés sur les marchés du travail et en matière d'emploi et de revenu par suite de la dégradation marquée du climat et ses conséquences tant sur les pays développés que sur les pays en développement sont au cœur des préoccupations de tous les gouvernements et des principales organisations internationales, ainsi que du Groupe des Vingt et d'autres groupes. Pour pouvoir répondre à ces problèmes urgents rapidement et efficacement, il est indispensable de disposer de données détaillées actualisées. Différents plans de relance ont été adoptés mais encore faut-il pouvoir

mesurer leur impact sur le bien-être des groupes de population concernés. Des politiques du travail ont été retenues et des objectifs ont été fixés. Mais sans données fiables sur le travail, la tâche ne saurait être aisée. Dans son dernier *Rapport sur le développement dans le monde, 2013 (Emplois)*, la Banque mondiale engage à améliorer les statistiques du travail sur le plan mondial et à combler les grandes lacunes, en faisant valoir que si l'emploi est un souci partagé par tous, on ne dispose pas de suffisamment de données de qualité sur la question, et en invitant les pays et autres partenaires à coordonner leurs efforts pour étoffer et améliorer les statistiques du travail.

4. L'OIT a engagé ce processus en renforçant sa présence dans plusieurs régions en affectant sur le terrain des statisticiens du travail pour qu'ils apportent un soutien technique aux bureaux de statistique nationaux et aux ministères du travail afin de les aider à définir, compiler et évaluer leurs systèmes statistiques dans le domaine du travail. Après avoir revu les activités de compilation, l'OIT recense à l'heure actuelle les diverses lacunes dans les régions en rapport aux méthodes utilisées et aux outils disponibles. Dans le cadre de ce processus, elle a déjà mis en place un dispositif lui permettant de prendre contact avec les différents pays et de les aider à renforcer leurs capacités statistiques. Il est apparu prioritaire de coopérer plus étroitement avec les pays et de nombreuses régions ont d'ores et déjà déployé des efforts pour approfondir le dialogue en leur sein. L'accent a été mis sur les consultations régionales et le resserrement des partenariats avec les organisations régionales pour mieux identifier les besoins. Toutefois, plusieurs pans des structures statistiques de l'OIT doivent encore être consolidés pour qu'elle puisse répondre aux besoins de ses membres. Il faudrait en particulier mettre l'accent sur les enquêtes sur les migrations de main-d'œuvre, l'emploi rural, la dynamique et les flux du travail et la création d'emplois, domaines dans lesquels l'OIT doit renforcer ses capacités. À cet égard, il sera essentiel de travailler en partenariat avec les grands bureaux de statistique pour promouvoir la coopération Sud-Sud et la coopération technique en général. Il faudra par ailleurs veiller au plus haut niveau à améliorer la coordination des activités avec les donateurs et d'autres organisations internationales pour veiller à ce que les pays appliquent correctement les normes statistiques internationales.

5. L'OIT s'emploie à renforcer son réseau statistique en Afrique dans l'espoir d'améliorer la capacité des États membres d'établir des statistiques du travail et de les exploiter. Deux de ses statisticiens du travail sont actuellement sur place en Afrique, l'un à Pretoria pour les pays anglophones, et l'autre à Dakar pour les pays francophones. Un nouveau poste régional de statisticien du travail hors classe a été créé à Addis-Abeba et un candidat a été recruté pour appuyer et coordonner les activités dans la région et améliorer la coopération avec les partenaires régionaux.

6. En Amérique latine et dans les Caraïbes, le partenariat actif de l'OIT avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) s'est avéré très fructueux. Différentes activités conjointes, par exemple d'assistance technique et de formation, ont été menées; un groupe de travail sur les indicateurs du marché de l'emploi, réunissant beaucoup de participants sous la houlette du Chili et de la Colombie, a été créé dans le cadre de la Conférence statistique des Amériques. Un statisticien du travail a été recruté sur le plan régional et chargé de travailler depuis Santiago sur le Système d'information et d'analyse du marché du travail de l'OIT pour l'Amérique latine et les Caraïbes, un important projet basé au Panama, avec l'appui de son gouvernement.

7. L'OIT a également recruté un statisticien du travail pour la région de l'Asie et du Pacifique, qui est basé à Bangkok et participe activement aux activités de formation et aux initiatives de conseil en faveur des pays de la région, en coordonnant les activités régionales menées par des partenaires clefs comme la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et d'autres dans la région.

8. Dans les autres régions, l'OIT a renforcé sa collaboration avec les pays membres du Comité de statistique de la Communauté d'États indépendants (CIS-STAT), non seulement en offrant une assistance technique mais aussi en planifiant de nouvelles activités conjointes dans le domaine des statistiques du travail. Elle mène aussi des activités de formation au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, œuvrant aux côtés d'autres organisations internationales pour améliorer la compilation des données et leur disponibilité.

II. Dix-neuvième Conférence internationale des statisticiens du travail

9. En octobre 2013, l'OIT organisera la dix-neuvième Conférence internationale des statisticiens du travail à Genève, pendant laquelle un projet de résolution révisé sur les statistiques du travail et de la population active sera examiné pour adoption. En cas d'adoption, les normes statistiques révisées viendront actualiser les normes internationales en vigueur visées dans la résolution concernant les statistiques de la population active, de l'emploi, du chômage et du sous-emploi, adoptée à la treizième Conférence internationale des statisticiens du travail en 1982, et les directives correspondantes. Outre ce projet de résolution, la Conférence internationale sera l'occasion d'aborder des questions liées aux statistiques concernant la Classification internationale d'après la situation dans la profession, les emplois verts, les indicateurs relatifs au travail décent, le travail des enfants et le travail forcé.

10. Comme indiqué à la Commission lors de sa quarante et unième session, bien qu'il ait été recommandé, dans les conclusions de la dix-huitième Conférence internationale, d'organiser ce type d'événements tous les trois ans, l'OIT n'est pas en mesure de le faire à cette fréquence par suite de contraintes budgétaires et elle ne peut pour l'instant qu'organiser une telle conférence tous les cinq ans. Dans l'intervalle, des réunions de comités techniques ou réunions d'experts pourront au besoin être organisées sur des questions données.

A. Population active, emploi, chômage et sous-emploi

11. Le Département de statistique de l'OIT a entrepris de mettre à jour les normes internationales concernant les statistiques sur la population active, l'emploi, le chômage et le sous-emploi conformément aux recommandations formulées lors de la dix-huitième Conférence internationale, et à la suite de l'examen du programme concernant les statistiques du travail présenté à la Commission de statistique à sa trente-neuvième session, en 2008. Le projet de résolution qui sera examiné lors de la prochaine conférence internationale est le fruit de ces efforts.

12. Les domaines prioritaires s'agissant des statistiques du travail qui ont été identifiés dans l'examen du programme soumis à la Commission sont les suivants : a) évolution de la structure de la population active; b) mise à jour du cadre des statistiques du travail pour suivre l'évolution dynamique des marchés du travail; c) rapports entre travail rémunéré et non rémunéré; et d) rapports entre les statistiques du travail et les autres types de statistiques. Lors de la dix-huitième Conférence internationale, il a également été estimé que l'OIT devait à titre prioritaire réviser la résolution concernant les statistiques de la population active, de l'emploi, du chômage et du sous-emploi, ainsi que la Classification internationale d'après la situation dans la profession (CISP-93). Les participants à la Conférence ont également adopté une résolution concernant l'élaboration de mesures de la sous-utilisation de la main-d'œuvre.

13. Depuis 2008, conformément à ces recommandations, l'OIT a mené un certain nombre d'activités et organisé des consultations avec les statisticiens du travail d'organisations statistiques nationales et régionales pour faciliter le processus d'examen, notamment un séminaire sur les statistiques concernant l'emploi et le chômage tenu en marge de la dix-huitième Conférence internationale en 2008; un atelier technique sur les mesures de la sous-utilisation de la main-d'œuvre en 2009; la création, également en 2009, d'un Groupe de travail pour la promotion des statistiques de l'emploi et du chômage; la tenue de réunions préparatoires régionales de statisticiens du travail dans les grandes régions du monde en 2012; ainsi que le passage en revue des pratiques nationales, notamment le respect des normes statistiques en vigueur en ce qui concerne la population active dans les enquêtes nationales auprès des ménages et les recensements de population.

B. Groupe de travail pour la promotion des statistiques de l'emploi et du chômage

14. Le Groupe de travail pour la promotion des statistiques de l'emploi et du chômage a été créé en 2009 en tant que principal dispositif chargé d'examiner et de mettre à jour les normes. Il est composé d'experts des statistiques relatives à la population active des bureaux de statistique nationaux de 40 pays des différentes grandes régions du monde ainsi que d'Afristat, d'Eurostat et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Il a pour mandat de conseiller l'OIT en ce qui concerne le processus d'examen. Des consultations et réunions en ligne avec le Groupe de travail ont été organisées en 2009, 2011 et 2012¹.

C. Réunions préparatoires régionales de statisticiens du travail

15. Afin d'approfondir les consultations techniques engagées dans le cadre des préparatifs de la dix-neuvième Conférence, le Département de statistique de l'OIT s'est lancé pour la première fois dans l'histoire de la Conférence dans un vaste

¹ Le Département de statistique de l'OIT entend préserver le rôle de son groupe de travail en tant que principal mécanisme consultatif chargé d'améliorer les méthodologies statistiques en ce qui concerne la population active. À cette fin, une plateforme de communication en ligne accessible sur inscription aux seuls membres du Groupe de travail a été ouverte à l'adresse <https://papyrus.ilo.org/empstats/EMPSTATS/>.

processus consultatif pour impliquer toutes les régions du monde dans les débats et tenir compte des spécificités régionales, au prix de ressources considérables. Elle a ainsi organisé cinq réunions préparatoires régionales de statisticiens du travail pour les Amériques, l'Asie et le Pacifique, l'Afrique subsaharienne, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord et l'Europe et l'Asie centrale. Les réunions ont été organisées en collaboration avec les commissions régionales des Nations Unies et d'autres partenaires régionaux, comme la Banque africaine de développement, l'Union africaine, Afristat, l'OCDE et la Banque mondiale.

16. Au total, ont participé aux réunions préparatoires régionales les représentants de 100 pays (16 aux Amériques, 21 en Asie-Pacifique, 19 en Afrique subsaharienne, 10 au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, et 34 en Europe et en Asie centrale), ainsi que de la Banque africaine de développement, de l'Union africaine, d'Afristat, du CIS-STAT, d'Eurostat, de l'OCDE, de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), de la CESAP, de la CEPALC, de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) et de la Banque mondiale.

17. Les objectifs principaux de ces réunions étaient les suivants : a) informer les participants du processus préparatoire de la dix-neuvième Conférence; b) présenter les propositions de révision et de mise à jour des normes internationales relatives aux statistiques de la population active; et c) solliciter les vues des pays et les engager à se concerter pour affiner les propositions. Ces réunions ont aussi permis d'identifier les grands problèmes sur le marché du travail et les préoccupations dans chaque région, pour veiller à ce que les normes révisées en tiennent compte comme il se doit.

18. Les réunions régionales ont été l'occasion d'obtenir un vaste soutien en faveur de l'approche proposée en vue de la mise en place d'un cadre complet pour les statistiques du travail, en convenant d'une définition commune du travail aux fins de l'établissement de statistiques sur la population active. Elles ont aussi vu l'accent mis sur la nécessité d'exécuter des projets pilotes pour étudier l'application de certaines des propositions et l'évaluation des données afin de mesurer les conséquences possibles des révisions proposées sur les séries chronologiques concernant l'emploi et le chômage.

D. Projets pilotes et études de cas

19. Conformément aux recommandations faites lors des réunions préparatoires régionales, le Département exécutera en 2013 des projets pilotes dans un petit nombre de pays dans chaque région afin d'évaluer les retombées concrètes de l'application de certaines des propositions au moyen d'enquêtes sur la population active. Par ailleurs, des études de cas à partir de microdonnées obtenues dans un nombre restreint de pays sont menées pour évaluer les conséquences potentielles de ces propositions sur les indicateurs du marché de l'emploi, comme les taux d'activité, les taux de chômage et les taux de sous-emploi lié à la durée du travail.

E. Portée des révisions proposées

20. Compte tenu des domaines prioritaires définis dans l'examen programmatique de la Commission à la dix-huitième Conférence, les principales révisions proposées sont les suivantes :

- a) Définition plus précise de l'emploi comme activité rémunératrice aux fins de l'établissement de statistiques relatives à la population active;
- b) Mise en place d'un cadre complet mais souple pour les statistiques du travail, qui fasse la différence entre l'emploi et les autres formes de travail, notamment la production de biens pour consommation finale propre, l'offre de services pour usage final propre et le volontariat;
- c) Définitions et directives opérationnelles d'ordre général pour mesurer la participation à des formes de travail autres que l'emploi et le temps qui leur est consacré;
- d) Directives opérationnelles détaillées aux fins de la mesure de l'emploi et du chômage, en faisant fond sur l'expérience acquise par les pays au cours des 30 dernières années et en veillant à ce que les statistiques internationales puissent être comparées entre elles;
- e) Directives générales aux fins du développement de classifications des personnes qui ne font pas partie de la population active pour divers motifs, notamment par l'évaluation de leur participation au marché du travail;
- f) Mesures de la sous-utilisation de la main-d'œuvre, qui découle d'un manque d'absorption du travail disponible, ces données devant être communiquées au même titre que le taux de chômage;
- g) Directives générales en vue de la mise au point d'un programme de travail bien pensé et de l'établissement de statistiques sur la population active qui répondent aux besoins à court et moyen terme, en tenant compte du contexte national et des ressources disponibles.

21. Tout au long du processus de révision, on a cherché à assurer la continuité historique des statistiques relatives à la population active. Ainsi, les propositions présentées retiennent les pratiques à l'efficacité avérée qui permettent de faciliter la comparaison des statistiques à l'échelle internationale, tout en remédiant aux lacunes et problèmes recensés en ce qui concerne l'application des normes. Ainsi, on a laissé inchangés les éléments des normes en vigueur dont la pertinence n'est pas remise en cause et qui s'avèrent cruciaux pour préserver la cohérence interne des statistiques relatives à la population active ainsi que leur cohérence par rapport à d'autres types de statistiques. C'est par exemple le cas du cadre de mesure de la population active, fondé sur le principe d'activité, la règle de la priorité, le critère de l'heure de travail et la brièveté de la période de référence.

22. Les propositions doivent permettre d'atteindre les objectifs suivants : a) mieux répondre à la demande de statistiques relatives à la population active pour suivre les marchés du travail, notamment les capacités d'absorption de la population active, ainsi que pour informer les activités de promotion de l'emploi, les politiques en matière de revenu et les autres politiques sociales; b) mesurer exactement le facteur travail dans toutes les activités productives et la contribution des différentes formes de travail au développement économique, aux revenus des ménages et au bien-être; c) améliorer l'intégration des statistiques relatives à la population active aux autres statistiques du travail et à d'autres types de statistiques; et d) promouvoir la mise au point de mesures dynamiques de marchés du travail.

F. Procédure de la Conférence internationale des statisticiens du travail

23. Conformément au mécanisme de la Conférence, l'OIT tiendra une réunion tripartite d'experts des statistiques du travail au mois de janvier 2013. Lors de cette réunion, les experts étudieront le projet de proposition mis à jour et feront des recommandations en vue de la dix-neuvième Conférence, qui se déroulera au mois d'octobre 2013. Les participants à la Conférence devront examiner les projets de normes révisées et recommander ou non leur adoption par le Conseil d'administration du BIT.

III. Activités récentes²

A. Classification internationale d'après la situation dans la profession

24. La Classification internationale d'après la situation dans la profession (CISP-93) a été adoptée par résolution lors de la quinzième Conférence au mois de janvier 1993, mais il semblerait que les catégories retenues ne permettent plus de suivre convenablement l'évolution des modalités d'emploi qui, dans de nombreux pays, brouille les frontières entre emploi salarié et non salarié. La Classification n'est pas non plus suffisamment détaillée pour permettre l'obtention de statistiques répondant aux besoins des usagers. Lors de la dix-huitième Conférence, il est apparu urgent de tenir compte de l'évolution de la structure de la population active, notamment en révisant la CSPI-93, dans le cadre des activités méthodologiques concernant les statistiques du travail. Il est probable que la révision des normes relatives aux statistiques sur la population active, l'emploi, le chômage et le sous-emploi susmentionnée au paragraphe 20 aura une incidence considérable sur la portée et la nature des statistiques sur la situation dans la profession et qu'elle conduira à redéfinir la différence entre l'emploi et les autres formes de travail à des fins statistiques. Il serait toutefois difficile de formuler une proposition détaillée de révision de la Classification CSPI-93 pour examen à la dix-neuvième Conférence, dans la mesure où tout projet de résolution sur la situation dans la profession devrait présupposer de la conclusion des débats sur la population active qui se dérouleront à ladite conférence.

25. L'OIT présentera à la Conférence en 2013 un document de travail résumant les problèmes liés à la CSPI-93 et passant en revue les pratiques nationales en vigueur en ce qui concerne les statistiques sur la situation dans la profession et d'autres aspects de la relation salariale. L'OIT présentera également les moyens envisageables pour modifier la CSPI-93 ou mettre au point d'autres classifications et variables afin de la compléter et de mieux refléter les réalités du monde contemporain et les préoccupations économiques et sociales. L'OIT présentera diverses options de révision de la CSPI-93 en fonction des conclusions possibles des débats de la Conférence sur les normes relatives aux statistiques de la population active. Ce document servira de point de départ aux travaux d'un groupe de travail sur la révision de la CSPI-93 pendant la dix-neuvième Conférence, afin d'obtenir

² La plupart des publications auxquelles il est fait référence dans la section III sont consultables à l'adresse www.ilo.org/statistics.

des orientations sur la faisabilité des options présentées et la voie à suivre pour mener à bien la révision de la CSPI-93.

B. Classification internationale type des professions

26. S'agissant de la Classification internationale type des professions (CITP-08), l'OIT s'est avant tout efforcée de faciliter son application à l'échelle nationale et régionale, en offrant diverses formes d'appui, notamment la participation à un forum Internet ouvert à tous les pays du monde sous la houlette d'Eurostat, l'organisation d'ateliers de formation régionaux et nationaux et l'offre d'une assistance technique directe, et l'établissement et la diffusion de la documentation nécessaire.

27. Le premier volume de la CSPI-08, sur la structure, les définitions des groupes et les tables de correspondance a été publié en anglais en mai 2012 et est consultable sur le site Web de l'OIT. Les définitions des groupes qui y figurent ont été établies à partir d'informations diffusées sur le site Web de l'OIT au mois de juillet 2009. Elles ont été mises à jour et précisées dans un certain nombre de domaines à la lumière des observations faites par des organismes qui avaient utilisé les outils précédents pour établir ou mettre à jour les classifications nationales des professions. Le volume 1 comporte également des notes méthodologiques sur l'application de la CSPI à l'échelle nationale. Les versions française, russe et espagnole de ce document sont en cours d'établissement. Le volume 2, qui offre un index des différentes professions, sera disponible en anglais et en français au début de 2013, et en espagnol et en russe peu après.

28. De nombreux pays ont adapté leurs classifications nationales des professions pour faciliter les comparaisons avec la CSPI-08, développé leurs propres classifications à partir de la CSPI-08 elle-même, ou encore mis au point des tables de correspondance pour pouvoir communiquer des données qui soient compatibles avec elle. La CSPI-08 a été retenue pour toutes les bases de données pertinentes de l'Union européenne depuis 2011. L'utilité de la Classification est généralement reconnue.

29. Conformément aux recommandations du Groupe d'examen des classifications économiques et sociales internationales s'agissant des grandes classifications internationales de référence, l'OIT soumettra pour examen à la dix-neuvième Conférence un rapport dans lequel elle expliquera si elle estime qu'il convient de réviser ou d'actualiser la CSPI-08 ou de la laisser pour l'heure en l'état. À cet effet, le Département de statistique de l'OIT consulte les experts nationaux sur la classification des professions afin de veiller à ce que tous les problèmes et motifs de préoccupation en rapport à l'application de la CSPI-08 soient bien pris en compte lors de l'établissement du rapport.

C. Emploi informel

30. Un manuel sur le secteur informel et l'emploi informel intitulé *Measuring Informality: A Statistical Manual on the Informal Sector and Informal Employment* a été finalisé en 2012, après un vaste processus de consultations au lendemain de la réunion technique du Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur informel, en 2010. C'est un guide technique qui a été établi par le Département de statistique en coopération avec le Groupe de Delhi et avec le soutien financier du Gouvernement

indien. Il devrait faciliter la mesure de l'emploi informel à l'échelle nationale dans le respect des normes et recommandations internationales et viendra offrir une assistance technique aux pays dont les enquêtes ne leur permettent pas encore d'appliquer les recommandations des quinzième et dix-septième Conférences.

31. Le *Manuel* est un guide technique et opérationnel pour les bureaux de statistique nationaux et les autres institutions intéressées par l'établissement de statistiques sur le secteur informel et l'emploi informel. Il présente les normes internationales en vigueur, à savoir la résolution concernant la mesure du secteur informel, adoptée par la quinzième Conférence en 1993, et les directives concernant la mesure de l'emploi informel, approuvées à la dix-septième Conférence en 2003.

32. Le *Manuel* présente les meilleures pratiques en matière de mesure du secteur informel et de l'emploi informel selon trois types de méthodes différents, à savoir les enquêtes auprès des ménages, les enquêtes mixtes auprès des ménages et des entreprises et les enquêtes en milieu institutionnel. Le *Manuel* offre une description de chacune de ces méthodes à partir de l'expérience acquise à l'échelle nationale, en mettant en regard leurs avantages et leurs limites. Aucune de ces méthodes n'est en soi préférable aux autres, mais elles se complètent toutes. Le choix se portera sur l'une ou l'autre d'entre elles en fonction des besoins en données, des ressources financières disponibles et de l'infrastructure statistique du pays considéré. Le *Manuel* propose aussi un ensemble de questionnaires types illustrant chacune de ces méthodes, à l'intention des pays qui souhaiteraient améliorer leur programme de statistiques sur le secteur informel et l'emploi informel ou en lancer un, s'ils n'en ont pas encore. On y trouve également des orientations en ce qui concerne la diffusion des stratégies, le calcul des indicateurs, le calcul des statistiques et l'intégration des statistiques sur le secteur informel dans la comptabilité nationale.

33. Le *Manuel* a été établi avec le concours d'experts nationaux et internationaux, de membres du Groupe de Delhi, du réseau mondial Femmes dans l'emploi informel : globalisation et organisation, de l'OIT et de la Division de statistique du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies. Des experts de pays aussi divers que l'Afrique du Sud, la Chine, l'Inde, Maurice et le Mexique y ont contribué.

34. Depuis l'adoption des normes concernant les statistiques sur l'emploi informel, l'OIT aide les pays à mesurer l'emploi informel, au moyen d'enquêtes sur la population active. Elle leur fournit une assistance soit directement, soit dans le cadre d'ateliers de formation régionaux. Toutes les régions ont été couvertes et les pays suivants ont bénéficié de son soutien ces trois dernières années : Afrique du Sud, Albanie, Argentine, Brésil, Cambodge, Chili, Chine, Équateur, Maurice, Namibie, Paraguay, Pérou, République-Unie de Tanzanie, Timor-Leste, Uruguay, Viet Nam et État de Palestine.

D. Estimations et projections en ce qui concerne la population active

35. L'OIT a présenté en octobre 2011 la sixième édition de ses estimations et projections en ce qui concerne la population active dans le monde et ses grandes régions. La première édition remonte à 1971. Ces estimations et projections portent sur 191 pays et territoires, avec 1990-2010 comme période de référence pour les estimations, et 2011-2020 pour les projections.

36. Pour la sixième édition, de nouvelles méthodologies ont été mises au point pour améliorer les estimations et les projections sur la population active. D'importantes modifications ont ainsi été apportées par rapport à la précédente édition : la part des valeurs imputées a été limitée grâce à l'élargissement de la base statistique et les estimations historiques (1990-2010) sont désormais assorties de métadonnées détaillées pour chaque point de donnée. Les métadonnées comprennent plusieurs champs concernant la source des données collectées, les ajustements opérés pour les harmoniser le cas échéant et le type de méthode d'imputation utilisée en cas de données lacunaires.

37. Les nouvelles projections ont été établies à partir d'un plus large éventail de modèles que les précédentes. Elles permettent notamment de tenir compte de l'impact de la dernière crise économique (qui sévit toujours) sur le taux d'activité dans les pays touchés. Dans la sixième édition, l'OIT utilise les projections établies par les bureaux de statistique nationaux, du moment qu'elles ont été publiées récemment. C'est le cas pour une douzaine de pays.

38. Le Département de statistique de l'OIT a également publié un examen critique de toutes les méthodologies mises au point par les bureaux de statistique nationaux et les organisations internationales pour établir des projections en ce qui concerne la population active. Cet examen a servi de point de départ à la révision des méthodes de l'OIT.

E. Statistiques sur le travail des enfants

39. C'est le Programme d'information et de suivi statistique du travail des enfants, sous la houlette du Programme international pour l'abolition du travail des enfants de l'OIT, qui s'occupe des activités de collecte de données sur le travail des enfants. En 2011 et 2012, il a apporté un soutien technique, souvent assorti d'une aide financière, à la réalisation de 25 enquêtes nationales sur le travail des enfants, qui en sont à des états d'avancement divers : en Albanie et au Tadjikistan en Europe centrale; au Cap-Vert, en Guinée-Bissau, au Kenya, à Madagascar, en Ouganda, en Sierra Leone et en Zambie en Afrique; au Bangladesh, au Cambodge, en Mongolie, aux Philippines, en République démocratique populaire lao et au Viet Nam en Asie; en Égypte et au Yémen dans les pays arabes; et au Chili, au Costa Rica, au Guatemala, au Nicaragua, au Panama, au Paraguay, en République dominicaine et en Uruguay en Amérique latine. Par ailleurs, après un certain nombre d'activités préparatoires, des enquêtes sur le travail des enfants seront lancées en 2013 au Belize, au Ghana, au Liban, au Maroc, au Mozambique et en Ukraine.

40. Dans plusieurs de ces pays, afin d'assurer une collecte de données durable, l'OIT organise des enquêtes combinées sur la population active et le travail des enfants, en confiant à son Département de statistique le soin d'appuyer la composante population active. Le Programme d'information et de suivi statistique a aussi apporté en 2012 un appui technique à la réalisation d'enquêtes sur le travail des enfants dans des secteurs et domaines donnés au Cambodge, au Kenya, au Malawi, en Ouganda, au Pakistan, au Soudan du Sud et en Thaïlande.

41. Le Programme d'information et de suivi statistique a aussi proposé des cours de formation à la collecte de données sur le travail des enfants dans les pays réalisant des enquêtes nationales sur la question. À l'échelle régionale, des cours de formation ont été organisés au même effet pour huit pays d'Amérique latine et des

Caraïbes en juin 2011, huit pays d'Afrique anglophones à Nairobi en novembre 2011 et six pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord à Amman en mars 2012. Pour ce qui est des méthodes préconisées, l'OIT a publié des directives intitulées « Hard to See, Harder to Count: Survey Guidelines to Estimate Forced Labour of Adults and Children ». Par ailleurs, des enquêtes pilotes visant à améliorer les méthodes employées pour mesurer la portée de l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales sont organisées en Indonésie et au Togo. Le Programme d'information et de suivi statistique sur le travail des enfants publiera un manuel concernant les enquêtes sur le travail des enfants dans des situations spéciales à la mi-2013.

F. Égalité des sexes

42. Depuis l'adoption des directives en vue de la ventilation par sexe des statistiques du travail à la dix-septième Conférence en 2003, l'OIT s'est employée à apporter son concours technique aux pays souhaitant lancer un programme national de statistiques ventilées par sexe. Les pays ont soit reçu une aide directe, comme en ex-République yougoslave de Macédoine, en République de Moldova, au Viet Nam et dans l'État de Palestine, soit participé à des ateliers régionaux organisés par l'OIT ou d'autres organismes des Nations Unies à l'intention des États arabes, des pays d'Europe de l'Est, de l'Afrique et de l'Amérique latine.

G. Bénévolat

43. En 2011, l'OIT a publié le *Manuel sur la mesure du travail bénévole* en anglais, français et espagnol. On y trouve une définition du travail bénévole, la méthodologie à suivre pour recenser le nombre de travailleurs bénévoles et leurs caractéristiques et une méthodologie permettant d'estimer la valeur de leur travail. L'idée d'un manuel a été examinée et approuvée en 2008 lors de la dix-huitième Conférence, et l'ouvrage a ensuite été établi par le Johns Hopkins Centre for Civil Society Studies (Johns Hopkins University) sous les auspices de l'OIT et en coopération avec un groupe d'experts techniques internationaux et avec l'appui du programme des Volontaires des Nations Unies. La révision prochaine des normes internationales concernant la population active, l'emploi, le chômage et le sous-emploi devrait faciliter la mesure du travail bénévole.

H. Decent work indicators

44. La première version du manuel de l'OIT sur les concepts et définitions du travail décent (*Decent Work Indicators: Concepts and Definitions*) a été lancée en mai 2012. C'est un outil de référence sur la définition et l'interprétation des indicateurs statistiques et juridiques sur le travail décent, qui a notamment pour objectif de faciliter la tâche aux États membres de l'OIT (à la source des statistiques, cadres juridiques et données sur le travail décent) souhaitant mettre au point des indicateurs nationaux relatifs au travail décent à des fins d'analyse et d'action politique. Il a également été établi à l'intention des usagers des informations concernant les indicateurs sur le travail décent, à savoir les membres de l'OIT, mais aussi d'autres acteurs et le grand public, pour leur permettre de

comprendre les concepts et définitions retenus afin de mettre au point des indicateurs du travail décent et les interpréter. Le manuel a été établi en anglais et sera traduit en français, russe et espagnol en 2013.

45. En 2011, on a entrepris d'établir un rapport sur les indicateurs sur le travail décent pour une vingtaine de pays d'Afrique, ce qui représente un effort considérable. Une première évaluation à partir des sources nationales disponibles a été publiée en 2012; ce rapport est consultable en anglais et en français. Au cours des trois dernières années, l'OIT a appuyé le déroulement d'un grand nombre d'enquêtes auprès des ménages, notamment sur la population active, ainsi que la réalisation d'enquêtes institutionnelles et la tenue de registres administratifs (données de l'inspection du travail) dans 28 pays (Afrique du Sud, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Mozambique, Namibie, Niger, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Seychelles, Soudan du Sud, Togo, Zambie et Zimbabwe). L'assistance technique fournie concerne surtout la conception des projets et les phases pilotes mais aussi le traitement des données et l'établissement des rapports sur les enquêtes. Par exemple, l'enquête sur la population active au Libéria a bénéficié d'un soutien du début jusqu'à la fin et le rapport a été publié en 2011, grâce aux efforts conjugués et ressources de plusieurs partenaires œuvrant au développement du pays.

46. L'OIT appuie par ailleurs les initiatives régionales et sous-régionales visant à harmoniser les systèmes d'information sur le marché du travail, en particulier avec la Commission de l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté d'Afrique de l'Est, la Communauté de développement de l'Afrique australe et l'Union économique et monétaire ouest-africaine. Il est important de continuer à coordonner les initiatives, ainsi que les mesures de soutien des partenaires de développement pour obtenir encore davantage de retombées.

I. Accords syndicaux et conventions collectives

47. Le Département de statistique de l'OIT a diffusé sa base de données mise à jour et élargie sur l'appartenance syndicale, assortie d'une note méthodologique sur les sources des statistiques en question. C'est une première étape sur la voie de la constitution d'une base de données sur les indicateurs du dialogue social, au terme de la collecte et de la mise à jour des données sur les relations du patronat avec les syndicats, le taux de syndicalisation et les conventions collectives. Une méthodologie est en cours de développement pour adopter une approche unique dans la collecte et l'analyse de ces données. Des indicateurs relatifs au dialogue social ont été inclus dans le questionnaire annuel de l'OIT pour obtenir une idée claire des statistiques disponibles sur le taux de syndicalisation et les conventions collectives et pour permettre à l'OIT de formuler des directives internationales en vue de leur mesure afin de les rendre plus comparables.

J. Statistiques sur les salaires et les heures de travail par secteur et profession

48. Conformément aux recommandations faites à la dix-huitième Conférence, l'OIT a évalué les données publiées dans l'Enquête d'octobre du BIT dans l'objectif de collecter de manière plus systématique des données mondiales sur l'emploi, les salaires et les heures de travail (ventilées par profession ou groupe d'activité économique). Face à la baisse du nombre de producteurs de statistiques nationaux répondant à l'enquête, au caractère dépassé de certaines des catégories de professions et secteurs cités et à la lourdeur de l'enquête, et comme les usagers se sont plaints que les données ne permettaient pas de procéder à des comparaisons entre pays par suite du manque d'homogénéité des variables, une enquête de consultation auprès des experts sur les salaires/revenus, les heures de travail et les professions a été lancée en juin 2010 par l'OIT pour rechercher un consensus entre les principaux usagers des données, les producteurs de données et les membres de l'OIT sur un ensemble de variables normalisées dans ces domaines et sur de grands types de profession et groupes d'activité économique. En avril 2011, l'OIT a envoyé une enquête de suivi aux experts pour valider les premières conclusions et affiner encore les grandes variables utilisées dans la collecte annuelle des données. Compte tenu du consensus ressortant des deux enquêtes auprès des experts et de la nécessité de rationaliser les collectes de données de l'OIT, qui sont des moyennes annuelles, l'OIT a incorporé les résultats de l'enquête dans son questionnaire sur les indicateurs annuels. Ainsi, l'Enquête d'octobre du BIT ne sera plus publiée. À la place, un ensemble de données davantage normalisées sur l'emploi, les salaires et les heures de travail par type de profession ou groupe d'activité économique sera publié dans la nouvelle base de données de l'OIT sur les statistiques du travail (ILOSTAT).

K. Emplois verts

49. Au cours des dernières années, la communauté internationale a souligné les retombées du changement climatique sur le développement économique et social, les modes de production et de consommation et, par voie de conséquence, l'emploi, les revenus et la pauvreté. De nombreux pays ont fait valoir qu'il était indispensable de passer à une économie verte et durable.

50. Le concept d'économie verte est donc désormais au cœur des débats et est pris en compte de manière systématique dans les travaux des Nations Unies et de leurs institutions spécialisées. Lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui s'est tenue à Rio de Janeiro (Brésil) au mois de juin 2012, on a vu dans l'économie verte une modalité cruciale du développement durable, comme il ressort du document final de la Conférence, intitulé « L'avenir que nous voulons » (résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe).

51. Il importe donc de disposer de statistiques fiables sur les emplois verts pour :

- a) mieux comprendre les retombées de l'économie verte sur le marché du travail; et
- b) veiller à ce que des mesures et outils efficaces soit mis au point pour permettre le passage à une économie plus verte.

52. Face à la demande en données statistiques et en directives conceptuelles pour la mesure des emplois verts, le Département de statistique de l'OIT a entrepris de formuler des propositions en vue de s'accorder sur une définition statistique des

emplois verts et sur des directives méthodologiques aux fins de l'établissement d'indicateurs statistiques harmonisés sur le plan international, qui permettent de suivre les progrès accomplis sur la voie d'une économie verte et leurs retombées en termes d'emplois.

53. Pour encourager les débats, l'OIT a organisé une réunion technique informelle au mois de novembre 2012, à l'occasion de laquelle ses responsables et des experts nationaux et internationaux ont pu faire part de leurs expériences respectives et examiner les projets de définition. Afin de faciliter les échanges, l'OIT avait publié un document d'orientation recensant les pratiques en vigueur dans certains pays, avec une proposition de définition normalisée qui pourrait être appliquée par les pays de toutes les régions, quel que soit leur stade de développement économique et social. Ce document a été établi en s'inspirant des activités statistiques menées à l'échelle internationale dans d'autres domaines, comme les comptes environnementaux et les statistiques énergétiques. Les questions méthodologiques, sources de données envisageables et types d'indicateurs possibles y sont présentés.

54. Un projet de définition statistique des emplois verts et de directives méthodologiques dans ce domaine sera présenté à la dix-neuvième Conférence.

L. Autres activités normatives

55. En sa qualité de coordonnateur des indices des prix à la consommation dans le système des Nations Unies, le BIT continue : a) de recueillir et diffuser les indices des prix à la consommation annuels et mensuels de quelque 200 pays; b) de promouvoir l'application des normes internationales relatives à l'indice des prix à la consommation; c) d'offrir un appui technique aux États membres. Non seulement il met régulièrement à jour ses séries annuelles et mensuelles mais, depuis 2012, il actualise les descriptions méthodologiques des séries nationales de l'indice des prix à la consommation, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. La diffusion des descriptions méthodologiques est prévue pour 2013. En collaboration avec la Commission économique pour l'Europe, le BIT a organisé une réunion du Groupe d'experts sur les indices des prix à la consommation, qui s'est tenue à Genève du 30 mai au 1^{er} juin 2012. Il continue également de participer activement aux travaux du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix. En tant qu'organisme chargé de coordonner les révisions futures du Manuel de l'indice des prix à la consommation, il continuera de tenir à jour la version en ligne du Manuel, dont un certain nombre de chapitres ont déjà été révisés. Il a placé sur son site Web la version originale, les errata et la dernière version corrigée du Manuel.

56. Dans le cadre du mécanisme de suivi des objectifs du Millénaire pour le développement, le BIT, qui a pour mission de suivre les progrès accomplis au moyen de cinq indicateurs³, a continué d'établir des prévisions aux niveaux

³ Les quatre indicateurs se rapportant au premier objectif du Millénaire, à savoir la réduction de l'extrême pauvreté et la faim, sont les suivants : taux de croissance de la productivité du travail, ratio emploi/population, proportion de la population occupée vivant en dessous du seuil de pauvreté et proportion de travailleurs indépendants et de travailleurs familiaux dans la population occupée; l'indicateur du troisième objectif, à savoir la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, est le suivant : proportion de femmes salariées dans le secteur non agricole.

mondial, régional et national, suivi les progrès qui avaient été faits et analysé l'évolution de ces indicateurs. Il a également mis à jour le *Guide sur les nouveaux indicateurs d'emploi des objectifs du Millénaire pour le développement*, publié en 2009, afin : a) de renseigner les parties prenantes nationales et internationales sur les définitions, notions, modalités de calcul et sources de données applicables aux cinq indicateurs relatifs à l'emploi; b) d'aider les pays à suivre efficacement l'évolution de leur situation en matière d'emploi et à en rendre compte; c) de mettre en évidence les liens existant entre les indicateurs des objectifs du Millénaire relatifs à l'emploi et ceux portant sur le travail décent au sens large.

M. Formation et renforcement des capacités en matière de statistiques du travail

57. Dans le cadre de nombreuses activités de formation, le BIT continue d'aider les bureaux nationaux de statistique et les ministères du travail à améliorer la mesure, la collecte et la diffusion de statistiques. Son Département de statistique a mis en place, conjointement avec le Centre international de formation de l'OIT de Turin (Italie), un programme annuel de formation sur les enquêtes sur la population active et autres sources de données connexes; l'analyse des données relatives au travail est effectuée depuis 2010. Il a également contribué au cours de statistique donné dans le cadre du *Master* en économie du travail appliquée au développement du Centre international de formation et a collaboré à plusieurs ateliers de formation sur les indicateurs du travail décent, coorganisés dans le cadre de projets financés par la Commission européenne, dont certains se sont tenus en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Europe centrale, en Asie et en Afrique. Des activités de formation portant notamment sur le travail décent et les statistiques du travail, le secteur informel, le travail des enfants, les salaires et les heures de travail, les enquêtes auprès des entreprises et les indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement, l'indice des prix à la consommation et la Classification internationale type des professions ont été mises en œuvre ces deux dernières années, parfois en partenariat avec d'autres organismes internationaux comme la Banque mondiale, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, la CEA, la CEPALC, la CESA, la Banque africaine de développement et l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique.

58. En étroite collaboration avec l'Institut arabe de formation et de recherches statistiques, le Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques et le Département jordanien de statistique, le BIT a organisé en Jordanie en novembre 2012 un atelier de formation sur la conduite et l'analyse d'enquêtes sur la population active pour le suivi de l'évolution du marché du travail, auquel ont participé 22 pays arabes. Comme suite aux recommandations formulées par une mission d'évaluation du BIT, il a organisé un stage de formation technique sur les statistiques du travail et les données et l'analyse du marché du travail en Nouvelle-Calédonie en novembre 2011, conjointement avec le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, à l'intention des États insulaires de la région du Pacifique Sud. Un cours sur les techniques d'échantillonnage appliquées aux enquêtes auprès des ménages a été donné en El Salvador en novembre 2010, sous les auspices de la Dirección General de Estadística y Censos et de la CEPALC. En Afrique, un séminaire technique sur les défis de l'amélioration des statistiques du travail en Afrique et les stratégies en la

matière s'est tenu à Bamako en novembre 2010, et un atelier sur la mesure du travail décent à l'intention des pays francophones et lusophones de la CEDEAO a été organisé à Ouagadougou en janvier 2011.

N. Collecte et diffusion de données relatives au travail

59. Lors de la création du Département de statistique du BIT en 2009, un examen externe a permis de constater l'obsolescence des systèmes de collecte et de diffusion de statistiques du travail, le coût élevé de la maintenance, l'insuffisance de la couverture et les problèmes de comparabilité internationale des données. Le Département s'est donc employé en priorité à rationaliser les procédures et à se doter de nouveaux outils de compilation et de diffusion des données. Parallèlement, le BIT a dû faire face à un accroissement de la demande de données récentes, en particulier après la crise économique de 2007. À l'issue de consultations menées avec des parties prenantes et des chercheurs, on a estimé qu'il faudrait que le BIT recueille des indicateurs supplémentaires associés à des notions simplifiées, sachant que cela mettrait à rude épreuve des ressources déjà modestes et des outils dépassés et que cela alourdirait la charge imposée aux pays. Le projet de refonte a consisté non seulement à mettre au point de nouvelles applications reposant sur des outils modernes et adaptés et dotées des fonctions voulues, mais aussi à élaborer des procédures qui pourraient être automatiques. Dès le début du projet, on a insisté sur l'adoption de toutes les normes propres à multiplier les possibilités d'échange avec les partenaires du BIT. Cela est conforme aux recommandations du modèle générique du processus de production statistique, qui fait appel aux outils de développement de la suite Oracle (norme « de facto ») et dont les moyens de collecte de données et de métadonnées sont fondés sur Excel, XML, DDI et SDMX.

60. L'adoption de normes favorise la collaboration avec d'autres institutions en matière de collecte de données et de développement de logiciels et vise à réduire la charge de travail des pays et à éviter les doubles emplois dans la collecte de statistiques officielles. Un accord a été signé avec Eurostat concernant la fourniture de plus de 60 % des indicateurs de la collecte annuelle, afin d'épargner cette tâche aux pays européens; des travaux sont lancés en coopération avec l'Instituto Nacional de Estadística y Geografía du Mexique en vue de la mise en application de SDMX pour l'échange de statistiques du travail, et avec la Banque mondiale pour le mappage des métadonnées de référence issues des enquêtes sur la population active et l'adoption de la norme DDI. En outre, le BIT met actuellement au point des interfaces de programmation destinées à permettre la réalisation des logiciels mis au point par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale aux fins de mappage et de diffusion sur des appareils portables.

61. Le nouveau système de collecte et de diffusion des données a trois grands objectifs : a) multiplier les modes d'échange avec les pays en ce qui concerne la collecte de données; b) systématiser la procédure de vérification de la cohérence et de correction quel que soit le mode de réception des données; c) permettre de savoir quand et pourquoi les données fournies par les pays sont reçues (ou non), pour connaître la quantité d'information qui figurera dans une publication.

62. Deux nouvelles méthodes de collecte sont en cours de mise en œuvre : le questionnaire électronique, qui permet aux pays de saisir les données par Internet, et le recours à l'échange de données informatisé, fondé sur la norme SDMX, grâce

auquel les pays peuvent envoyer l'information sous forme de fichiers XML téléchargés automatiquement depuis leurs propres bases de données ou importer des données au moyen de services Web. Les pays peuvent continuer d'utiliser les questionnaires Excel, mais devraient petit à petit les abandonner au profit de la norme SDMX ou du questionnaire électronique en ligne, lequel devrait être disponible d'ici à mars 2013.

63. Les moyens par lesquels le BIT communique avec les pays évoluent. Pour assurer la communication avec chaque région ou groupe de pays, des équipes multilingues ont été constituées, et chaque membre s'est vu attribuer un ensemble de pays en fonction de ses connaissances linguistiques, de ses affinités culturelles et de sa connaissance de la région en question. Dans le cadre de cette démarche axée sur les pays (par opposition à la démarche thématique appliquée précédemment), les membres de ces équipes nouent des relations avec leurs homologues en poste dans chacun des pays concernés et ont pour mission d'augmenter le taux de réponse des pays. Cette nouvelle démarche a déjà fait la preuve de son utilité, puisque le taux de réponse de la collecte de 2011 a augmenté par rapport à celui des cinq dernières années, alors même que le nombre d'indicateurs demandés a pour ainsi dire doublé. Un appui technique est également offert aux pays afin de les aider à communiquer l'information et à mieux comprendre les notions.

64. En ce qui concerne les métadonnées, l'ancien système « source et méthodes » sera réorganisé et intégré à la base de données ILOSTAT, ce qui le rendra conforme à la norme DDI 2.x et permettra ainsi l'intégration des métadonnées existantes. La nouvelle base de données ILOSTAT unifiée, qui est intégrée à un site Web, se compose de pages créées de façon dynamique au moyen des métadonnées. Le site propose plusieurs méthodes d'extraction de l'information (par objet, par pays, par classification, téléchargement en bloc, etc.) ainsi que des liens contextuels vers différents types de documents, tels que les publications, les résolutions, les directives, en fonction du pays ou du sujet consulté.

65. En décembre 2011, le BIT a lancé un nouveau questionnaire annuel sur les indicateurs, qui couvre un large ensemble de statistiques sur l'emploi et le travail décent. Ce questionnaire comprend des indicateurs regroupés autour de thèmes allant de domaines traditionnels tels que la population économiquement active, les heures de travail, les salaires, les accidents professionnels et les grèves et les lock-out, à des domaines nouveaux comme les travailleurs découragés, les revenus du travail, l'emploi, les travailleurs pauvres, l'inspection du travail, l'appartenance syndicale et la négociation collective. Les définitions des indicateurs continuent d'être alignées sur les définitions des notions et sur les classifications et répondent aux besoins des utilisateurs en statistiques du travail plus harmonisées et comparables.

66. La qualité et la quantité des informations contenues dans la base de données sur les indicateurs à court terme ont été sensiblement améliorées afin de fournir aux utilisateurs les données à court terme dont ils ont besoin pour suivre, en cette période de crise économique, les tendances du marché du travail de manière régulière. Plus de 50 indicateurs sur le marché du travail et les prix à la consommation d'une centaine de pays ont été incorporés dans la base de données. Cette base de données a facilité la communication de l'information aux participants des réunions du Groupe des Vingt, auxquelles assistent le BIT et d'autres organismes.

67. En septembre 2010, le Département de statistique du BIT a lancé la publication de séries chronologiques corrigées des variations saisonnières, qui portent sur la population économiquement active (total et données ventilées par sexe), l'emploi total (total et données ventilées par sexe), le chômage (total et données ventilées par sexe) et le taux de chômage (total et données ventilées par sexe). Les séries chronologiques ne sont publiées que tous les trimestres. Pour les pays de l'OCDE, les séries chronologiques corrigées des variations saisonnières proviennent de l'OCDE; pour les autres pays dont les données font régulièrement l'objet d'une publication infra-annuelle, soit 45 pays et 369 séries chronologiques, c'est le BIT qui procède à la correction des variations saisonnières. Les directives du Système statistique européen concernant les corrections des variations saisonnières sont suivies de très près, et des métadonnées détaillées sont publiées pour chaque série chronologique. Le BIT utilise à cet effet le logiciel Demetra 2.2, et le passage à Demetra+ est en cours.

68. Les indicateurs annuels et à court terme, ainsi que les autres bases de données du BIT, sont actuellement fusionnés dans la base de données ILOSTAT. Ce projet, dont la mise en œuvre a déjà commencé, permettra aux utilisateurs d'exploiter plus facilement et de mieux comprendre les statistiques du travail au lieu de se voir proposer des chiffres disparates provenant des différentes bases de données du BIT, comme c'était le cas jusqu'à présent. Déjà approuvé par le Conseil d'administration, ce projet constituera la pierre angulaire de la réorganisation du BIT.

IV. Conclusion

69. Le BIT recommande :

a) De prendre acte des activités qu'il mène en partenariat avec les États membres et plusieurs organisations internationales pour préparer la dix-neuvième Conférence internationale des statisticiens du travail, qui se tiendra à Genève en octobre 2013, et d'inciter les statisticiens du travail des bureaux nationaux de statistique à participer activement au débat sur le projet de résolution qui est actuellement examiné au niveau mondial;

b) D'encourager une large participation des statisticiens du travail à la Conférence d'octobre 2013 et de garantir un dialogue et des échanges actifs et dynamiques afin que toutes les positions régionales soient bien représentées et prises en compte dans les décisions et conclusions qui y seront prises;

c) De prendre note des activités qu'il mène à l'appui des efforts menés à l'échelle nationale et régionale sur divers aspects des statistiques du travail et du travail décent, en particulier les nouvelles méthodes de collecte de données qui font actuellement l'objet d'une modernisation visant à réduire la charge que la communication de l'information représente pour les pays;

d) D'inciter les organismes donateurs et les institutions financières internationales à s'engager à appuyer davantage la conduite d'enquêtes auprès des ménages et des entreprises et la tenue de registres administratifs, en vue d'élargir la base de connaissances sur les questions touchant à l'emploi, lesquelles sont au centre de l'attention des décideurs;

e) D'engager ses États membres à participer activement aux groupes de travail régionaux sur les statistiques du travail qui sont créés et mis en avant dans la

plupart des régions, afin de mettre à jour en permanence ses normes et ses opérations au niveau international;

f) De promouvoir les statistiques du travail dans les systèmes statistiques nationaux en se coordonnant activement avec les ministères du travail et les autres organismes nationaux chargés d'établir ces statistiques, afin de mieux appliquer les normes statistiques internationales convenues par la Conférence. Cela permettrait au Conseil d'administration du BIT – composé de membres de ministères du travail, d'organisations d'employeurs et d'organisations de travailleurs – de faire écho à la nécessité d'accroître la quantité et la qualité des statistiques du travail au niveau national et d'appeler davantage l'attention sur ces activités.

70. La Commission de statistique est invitée à prendre note des constatations et recommandations présentées par le BIT dans le présent rapport.
